



Contrat de licence de l'utilisateur final supplémentaire

IMPORTANT : À LIRE ATTENTIVEMENT

Cher client,

Le présent Contrat de licence de l'utilisateur final supplémentaire (« CLUFS ») contient des conditions générales supplémentaires concernant le Logiciel décrit ci-dessous dont la licence est concédée dans le cadre du Contrat de licence de l'utilisateur final (« CLUF ») conclu entre vous et Cisco Systems, Inc. ou ses Sociétés affiliées (collectivement, le « Contrat »). Les termes portant la majuscule auront la même signification que dans le contrat de licence de l'utilisateur final. Dans la mesure où il existe un conflit entre le Contrat de licence de l'utilisateur final et le présent Contrat de licence de l'utilisateur final supplémentaire, le présent Contrat aura préséance.

En téléchargeant, en installant ou en utilisant le logiciel, vous acceptez de vous conformer aux conditions du présent Contrat de licence d'utilisateur final supplémentaire.

CONDITIONS DE LICENCE SUPPLÉMENTAIRES POUR : HCS pour centre d'appels

Tableau 1. DROITS RELATIFS AU LOGICIEL :

<u>Produit</u>	<u>Paramètre de la licence</u>	<u>Durée de la licence</u>
HCS pour agents de centre d'appels	Agents simultanés	Durée

DÉFINITIONS :

- « **Agents simultanés** » désigne tout agent ou superviseur d'un client HCS pour centre d'appels qui utilise de façon simultanée et active la solution HCS pour centre d'appels à tout moment.
- « **Partenaire de revente HCS pour centre d'appels** » désigne une entité : i) ayant conclu un Accord d'intégrateur de systèmes Cisco en vigueur, le Contrat de partenariat de distribution indirecte Cisco en vigueur ou un autre contrat similaire avec Cisco qui autorise la revente de produits et de services Cisco (le « contrat de revente »); ii) inscrite au programme de revente SaaS de Cisco; et iii) dûment inscrite, pendant toute la durée de la licence, au Programme de services gérés et en nuage (le « programme CMSP ») de Cisco avec une certification HCS pour centre d'appels propulsée par Cisco (HCS-CC).
- « **Client HCS pour centre d'appels** » désigne l'acheteur final qui : i) a acquis le service HCS pour centre d'appels auprès du partenaire de revente HCS pour centre d'appels à ses propres fins commerciales internes et non pour la revente, la recommercialisation ou la distribution; et ii) est identifié comme l'acheteur dans le bon de commande émis à Cisco.

DROITS ET RESTRICTIONS DE LICENCE GÉNÉRAUX SUPPLÉMENTAIRES :

HCS pour centre d'appels :

- En plus des droits énoncés dans le CLUF, et à condition d'être un partenaire de revente HCS pour centre d'appels, l'utilisateur final peut :
 - Utiliser le Logiciel pour fournir un service de centre d'appels à ses clients pour une quantité d'agents simultanés inférieure ou égale à la quantité d'agents simultanés achetés;
 - Installer un nombre suffisant d'exemplaires du logiciel sous forme de code objet sur les serveurs physiques ou virtuels qui sont détenus ou contrôlés par le partenaire de revente HCS pour centre d'appels; et
 - permettre à un client HCS pour centre d'appels d'utiliser le logiciel dans le cadre du service de centre d'appels du partenaire de revente HCS pour centre d'appels.
- Cette licence prend fin si :
 - l'utilisateur final ne correspond plus à la définition d'un partenaire de revente HCS pour centre d'appels;
 - la période est arrivée à échéance; ou
 - le droit du client HCS pour centre d'appels d'utiliser le service du partenaire de revente HCS pour centre d'appels est résilié ou a pris fin.
- Cisco se réserve le droit de rejeter ou de suspendre n'importe quelle commande du logiciel qui n'est pas conforme aux conditions générales du présent contrat de licence de l'utilisateur final supplémentaire (CLUFS), du contrat de revente ou du programme CMSP.